Image not found or type unknown

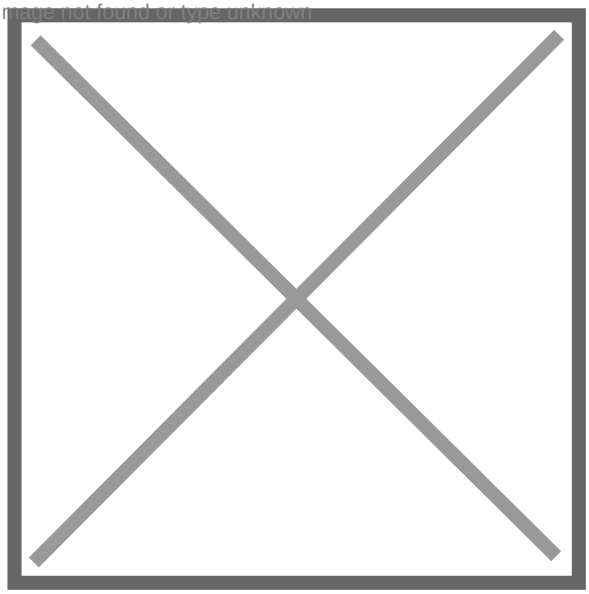

Bail cédé à nouveau propriétaire et préavis

Par **Val**, le **21/09/2011** à **14:24**

Bonjour,
J'ai signé il y a plusieurs le bail de l'appartement que je loue avec une agence immobilière pour le compte d'un propriétaire. Il y a plusieurs mois j'ai appris que je changeais de propriétaire. Ce nouveau propriétaire n'a pas souhaité travaillé avec l'agence immobilière avec laquelle j'avais signé le bail. Je n'ai rien signé avec ce nouveua propriétaire en revanche il m'a demandé de lui virer directement le loyer, ce que je fais.
Aujourd'hui je souhaite lui donner mon préavis. Je ne connais pas son adresse postale et n'ayant pas de bail qui me lie à lui, je me demande comment se gèré mon préavis.
En résumé:
- Sans bail signé avec lui, la période de préavis est elle de 3 mois malgré tout?
- Comment être sure qu'il me reversera ma caution?
- Je loue mon appartement depuis presque 6 ans, comment va se gérer l'état des lieus (l'apparement était neuf à mon arrivée, aujourd'hui, les murs portentn l'emprunte du temps.)
Merci par avance

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **14:28**

ça va se passer comme si vous aviez signé avec lui. Le bail en cours est valide

Par **Val**, le **21/09/2011** à **14:55**

Merci beaucoup pour cette réponse utile et rapide.

N'y a t'il pas possibilité de réuire le préavis de 3 mois?

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **14:56**

Autre que les cas prévus par la loi ? Uniquement l'accord du bailleur (par écrit, sur du papier). Tentez, il a peut-être acheté dans le but de récupérer le logement et peut être ravi de se débarrasser au plus vite d'un locataire

Rappelez-lui qu'il a l'obligation de vous donner son adresse postale.

Par **Val**, le **21/09/2011** à **14:57**

Oui, ce n'est pas impossible. Je vais tenter.
Encore Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés